Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Plan d'évaluation quinquennal 2023-2024 à 2027-2028 Juin 2023

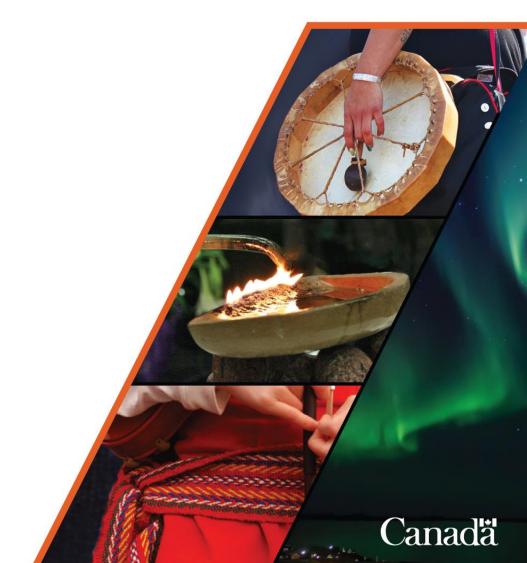




Table des matières

A	CRO	NYMES	ii
N	OTE I	DE CONFIRMATION DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL	iii
1.	INT	RODUCTION	1
2.	СО	NTEXTE DE PLANIFICATION	1
	2.1	Rôles et responsabilités	1
	2.2	Objet du plan d'évaluation	1
	2.3	Cadre stratégique et orientation	2
	2.4	Méthodologie de planification des évaluations	2
3.	СО	NSIDÉRATIONS LIÉES À LA PLANIFICATION DES ÉVALUATIONS	3
	3.1	Principales responsabilités ministérielles	3
	3.2	Structures des programmes	4
	3.3 finan	Exemption de l'application de l'article 42.1 de la Loi sur la gestion des ces publiques	4
	3.4	Dépenses prévues et paiements de transfert	6
4.	DIF	RECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION	6
	4.1	État d'avancement de l'évaluation en 2022-23	6
	4.2	Mise en œuvre du plan	6
	4.3	Couverture prévue de l'évaluation	7
	4.4	Autres activités de la direction générale de l'évaluation	9
	4.5	Défis	11
5.	CA	LENDRIER QUINQUENNAL DES ÉVALUATIONS	. 13
Δ	NNEX	TE Δ — CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS 2023-2024	15

Acronymes

ACS Plus Analyse comparative entre les sexes plus

CMRE Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation

OAN Organisation des Affaires du Nord

POS Politiques et orientation stratégique

RCAANC Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

RP Résolution et partenariats

SVE Secteur de la vérification et de l'évaluation

S et C Subventions et contributions

SMO Secteur de la mise en œuvre

TGA Traités et gouvernement autochtone

Note de confirmation de l'administrateur général

J'approuve le présent Plan d'évaluation ministériel de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour les exercices 2023-2024 à 2027-2028, que je présente au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada conformément à la *Politique sur les résultats*.

Je confirme que les exigences suivantes concernant la portée de l'évaluation sont respectées et sont prises en considération dans le présent plan quinquennal :

- prévoir l'évaluation de tous les programmes de subventions et contributions en cours dont les dépenses réelles moyennes pour cinq ans sont supérieures ou égales à cinq millions de dollars par année, en conformité avec les exigences du paragraphe 42.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
- répondre aux exigences des Procédures obligatoires pour les évaluations;
- appuyer les exigences du système de gestion des dépenses, y compris, le cas échéant, les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor et les examens d'alignement des ressources.

Je veillerai à ce que ce plan soit mis à jour chaque année et à ce que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada soit informé de sa mise en œuvre, au besoin.

Original approuvé le 14 juillet 2023 par :

Daniel Quan-Watson Sous-ministre Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada



1. Introduction

Le présent document expose le Plan d'évaluation quinquennal de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour la période de 2023-2024 à 2027-2028. Dans l'ensemble du gouvernement du Canada, l'évaluation est comprise comme la collecte et l'analyse systématiques et neutres d'éléments probants pour évaluer le bien-fondé, l'importance ou la valeur. Les évaluations jouent un rôle de plus en plus important dans la prise de décisions, l'innovation et la reddition de compte à l'échelle du gouvernement. Elles visent à fournir de l'information transparente, claire et utile sur les résultats atteints par les ministères et les ressources investies pour y parvenir, en vue de gérer et d'améliorer les programmes, les politiques et les services, ainsi que d'affecter les ressources en fonction du rendement en vue d'optimiser les résultats.

2. Contexte de planification

2.1 Rôles et responsabilités

Le rôle de la direction générale de l'évaluation est de fournir des évaluations de qualité et en temps opportun qui contribuent à la base de données probante complète et fiable du ministère pour appuyer l'amélioration des politiques et des programmes, la gestion des dépenses, le processus décisionnel de la haute direction et du Cabinet et les rapports publics. Les évaluateurs de la direction générale établissent la portée et planifient de nouveaux projets d'évaluation conformément à la *Politique sur les résultats* afin de contribuer à répondre aux questions liées à la prestation de résultats pour les Canadiens.

La mise en œuvre et la surveillance du Plan relèvent de la direction générale de l'évaluation du secteur de la vérification et de l'évaluation (SVE).

2.2 Objet du plan d'évaluation

Le plan d'évaluation vise à satisfaire aux exigences en matière de responsabilisation et à aider le sous-ministre à s'assurer que des renseignements crédibles, opportuns et neutres sur la pertinence et le rendement continus des dépenses de programme sont accessibles pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes. En outre, le plan :

- donne l'occasion d'harmoniser les évaluations afin de s'assurer que les besoins en matière d'information du ministère et d'autres utilisateurs d'évaluations (p. ex., d'autres ministères du gouvernement) sont satisfaits;
- aide à faire en sorte que des évaluations étayant la restructuration de programmes soient planifiées et menées à terme avant le renouvellement des programmes;
- permet aux unités ministérielles chargées d'élaborer le plan ministériel et le rapport ministériel sur les résultats, de même qu'à d'autres groupes participant aux activités de planification stratégique et de rapport, de déterminer à quel moment les évaluations seront prêtes pour guider leur travail;
- instaure des communications régulières et un climat de concertation sur les besoins et les priorités d'évaluation partout au ministère; et
- fournit aux organismes centraux un préavis de la date à laquelle les évaluations seront mises à leur disposition pour appuyer leurs travaux (p. ex., à l'appui d'un mémoire au Cabinet ou de présentations au Conseil du Trésor).



De plus, le Plan constitue un outil important pour le chef de l'évaluation et la Direction générale de l'évaluation du ministère afin de gérer l'exécution des projets et de planifier les activités de ses ressources humaines.

2.3 Cadre stratégique et orientation

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) est assujetti à la *Politique sur les résultats* (2016) et à la *Directive sur les résultats* (2016)¹ du Conseil du Trésor. La Politique exige que les ministères rendent compte à la fois de leurs dépenses de programme prévues et de la couverture de l'évaluation de leurs programmes permanents de subventions et de contributions (S et C), mais elle offre une plus grande souplesse en permettant une planification fondée sur le risque pour ce qui est de la couverture des dépenses de programme, ainsi que la possibilité de reporter les évaluations de plus de cinq ans lorsque les dépenses annuelles moyennes sont inférieures à cinq millions de dollars (au cours de la période quinquennale précédente).

La *Directive sur les résultats* exige que les évaluations soient axées sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience. Elle clarifie bon nombre des exigences à l'appui de la *Politique sur les résultats*, y compris les rôles et les responsabilités des personnes et du Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation (CMRE), ainsi que les attentes concernant la planification de la portée de l'évaluation ministérielle.

2.4 Méthodologie de planification des évaluations

La direction générale de l'évaluation planifie les évaluations en fonction des responsabilités essentielles et du répertoire des programmes, tels qu'ils sont énoncés dans le Cadre ministériel des résultats (CMR). Le CMR de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada de 2023-2024 a été mis à jour dans le but d'être en mesure d'améliorer l'histoire des résultats de Relations Couronne-Autochtones ainsi que d'améliorer la compréhension et la mesure de certains résultats ministériels et résultats des indicateurs ministériels. RCAANC a révisé son CMR pour 2023-2024 (annexe A) et il devrait rester stable au cours des trois prochaines années². Bien que les responsabilités essentielles demeurent inchangées, plusieurs changements ont été apportés au répertoire des programmes indiqué ci-dessous (section 3.1). Ces changements ont été pris en compte lors de l'élaboration du plan.

Il arrive parfois qu'une évaluation soit ajoutée au plan lorsqu'elle est jugée comme une priorité ministérielle par la haute direction. Cependant, pour le plan 2023-24 à 2027-28, aucune évaluation n'a été ajoutée au plan en tant que priorité ministérielle. Comme le Plan est mis à jour chaque année, les projets prioritaires sont ajoutés lorsqu'ils sont identifiés et lorsque les ressources sont disponibles pour les réaliser.

La Loi sur la gestion des finances publiques (Section 42.1) exige que les ministères évaluent tous les programmes de subventions et contributions en cours tous les cinq ans. La planification de l'évaluation est effectuée conformément à cette exigence. Au cours du processus de planification de l'évaluation, toutes les évaluations qui ont été approuvées au cours du dernier exercice

² À l'hiver 2023, le SCT a informé les ministères qu'à l'avenir, le document ne devra être mis à jour que tous les 3 ans, à moins d'un changement important à la structure des résultats d'un ministère.



2

¹ La *Politique sur les résultats* fait actuellement l'objet d'un examen, ce qui pourrait entraîner des changements qui auront une incidence sur la façon dont les évaluations sont planifiées et menées.

financier, dans ce cas 2022-2023, sont intégrées à la dernière année du nouveau plan, et doivent être achevées et approuvées d'ici la fin du cinquième exercice financier.

Les délais utilisés pour terminer les évaluations prévues du Ministère sont généralement de 12 mois (par exemple, la date d'approbation des termes de référence signifie le début officiel d'une évaluation et est généralement 12 mois avant la date d'approbation prévue). Ceci est basé sur les expériences de la direction générale de l'évaluation concernant le temps pris pour effectuer les évaluations passées. Le calendrier de 12 mois est utilisé pour identifier une date de présentation des termes de référence d'une évaluation au Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation (CMRE) pour approbation, puis pour identifier une date d'approbation prévue pour le rapport d'évaluation.

Le présent plan d'évaluation a été élaboré en consultation avec l'équipe d'audit interne du ministère en tenant compte du Plan d'audit axé sur les risques. Le calendrier des audits et des évaluations a été établi de manière à ne pas surcharger les programmes.

Au moment de l'élaboration du plan d'évaluation, les projets d'évaluation prévus, le calendrier et les ressources font l'objet de discussions avec la direction du ministère, et des consultations sont menées auprès des secteurs afin d'obtenir leurs commentaires. Le plan est ensuite présenté au Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation (CMRE) du ministère à des fins d'examen. L'approbation finale est ensuite obtenue par le sous-ministre.

3. Considérations liées à la planification des évaluations

3.1 Principales responsabilités ministérielles

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) continu de renouveler la relation de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les activités du ministère sont axées sur la modernisation des structures du gouvernement du Canada afin de permettre aux peuples autochtones de renforcer leur capacité et de soutenir leur vision de l'autodétermination. RCAANC dirige également les travaux du gouvernement du Canada dans le Nord.

Les principales responsabilités de RCAANC pour 2023-2024 sont les suivantes :

- Relations Couronne-Autochtones y compris 10 programmes de soutien; et
- Affaires du Nord comprenant huit programmes de soutien.

Le répertoire des programmes a changé par rapport aux années précédentes pour refléter les changements apportés à la programmation de RCAANC et permettre de meilleurs résultats financiers et de rapport. Spécifiquement,

- la fusion de trois programmes (Consultation et Élaboration de politiques, le Programme de contributions de l'interlocuteur fédéral; et Capacité organisationnelle de base) en un seul programme nommé Mobilisation et soutien des capacités des Autochtones; et
- la création d'un nouveau programme : Services dirigés par les Autochtones.

Nouveau dans le répertoire des programmes est le programme Séquelles des pensionnats indiens qui a été créé en 2022-23 et ajouté au Cadre ministériel des résultats de 2023-24. Une initiative horizontale Mise en œuvre du Cadre fédéral pour remédier aux séquelles des



<u>pensionnats</u>³ existe dans le cadre du programme Séquelles des pensionnats indiens, mais distinct de celui-ci. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) en est le ministère responsable, et l'initiative implique Services aux Autochtones Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Patrimoine canadien, l'Agence Parcs Canada, la Gendarmerie royale du Canada et le ministère de la Justice.

Enfin, une modification a été apportée au nom du Programme de résolution des problèmes des pensionnats, qui s'appelle maintenant la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

3.2 Structures des programmes

Les activités du ministère sont en grande partie structurées par des ententes de financement ou des ententes officielles avec des partenaires autochtones ou des gouvernements provinciaux ou territoriaux. La plupart des programmes ministériels, qui représentent la majeure partie des dépenses, sont exécutés dans le cadre de partenariats avec des organisations autochtones, des gouvernements autochtones ou des communautés autochtones, et d'ententes fédérales-provinciales ou fédérales-territoriales.

À l'heure actuelle, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada dispose de 25 autorités de subventions et de contribution (S et C) actives pour appuyer les 18 programmes de son répertoire et les multiples sous-programmes, initiatives et activités qui soutiennent ces programmes. Il n'existe pas de relations directe dans tous les cas entre les autorisations énumérées dans le budget principal des dépenses et le répertoire des programmes permanents de S et C inventoriés par le ministère. Un certain nombre de programmes s'appuient sur de multiples S et C, et inversement, il existe des S et C qui contribuent à de multiples programmes. Le présent plan a été élaboré à l'aide du *Guide provisoire des résultats* du Conseil du Trésor, qui a été mis à jour en août 2018 et qui reconnaît qu'un « programme » de S et C peut chevaucher deux programmes ou plus dans le répertoire des programmes et que leur relation n'est pas toujours directe.

3.3 Exemption de l'application de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*

Comme indiqué, la *Loi sur la gestion des finances publiques (section 42.1)* oblige les ministères gouvernementaux à examiner, au moins une fois tous les cinq ans, la pertinence et l'efficacité de chaque programme de S et C en cours. Toutefois, conformément à la *Politique sur les résultats*, les programmes dont la valeur quinquennale moyenne est inférieure à cinq millions de dollars par année peuvent être exemptés de l'application de l'article 42.1 et n'ont pas à être évalués tous les cinq ans. Selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor, la moyenne quinquennale doit être calculée sur trois années de dépenses réelles (Comptes publics) et deux années de dépenses prévues (Budget principal des dépenses). Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit des tableaux de couverture (voir la section 4.3) aux ministères pour qu'ils les utilisent dans le calcul de ces moyennes. D'après ces paramètres, aucune évaluation n'est prévue pour les programmes suivants :

³ Note: le cadre est en attente d'approbation.



-

Tableau 1 : Programmes de RCAANC qui ne feront pas l'objet d'une évaluation

Répertoire des programmes	Justification	Budget principal des dépenses 2023-2024
Autres revendications	Moins de cinq millions de dollars en subventions et contributions sur cinq ans; aucune obligation d'informer les décisions importantes en matière de politiques ou de dépenses	Crédit 1: 3 469 729 225 \$ Statutaire: 15 717 \$
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens	Non financé au moyen de subventions et contributions	Crédit 1 : 11 032 849 \$ Statutaire : 235 916 \$
Station canadienne de recherche dans l'Extrême- Arctique	Non financé par les subventions et contributions; aucune obligation d'informer les décisions importantes en matière de politiques ou de dépenses; devrait être retiré de l'inventaire des programmes et transféré à Savoir polaire Canada	Crédit 1 : 10 674 \$ Statutaire : 1 622 \$

Les dépenses de programme sont examinées chaque année au cours de l'élaboration du plan afin d'évaluer quels programmes sont en dessous du seuil. Les deux programmes suivants se situent sous le seuil de cinq millions de dollars :

- Politique stratégique et scientifique du Nord. Ce programme figure parmi les évaluations prévues au plan en 2025-2026, puisqu'il dépassait précédemment le seuil. Le ministère dispose de la capacité nécessaire pour effectuer cette évaluation au cours dudit exercice financier.
- Cadres réglementaires et législatifs du Nord. Ce programme est constamment en dessous du seuil de cinq millions de dollars, mais son évaluation est prévue en 2024-2025, car le ministère dispose encore de la capacité nécessaire pour effectuer cette évaluation au cours dudit exercice financier, et il convient d'évaluer toutes les dépenses à un moment donné pour orienter les améliorations à apporter au programme.

3.4 Dépenses prévues et paiements de transfert

Conformément au budget principal des dépenses, les dépenses totales prévues pour 2023-2024 sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Dépenses budgétaires totales prévues de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (2023-2024) par responsabilité essentielle

Responsabilité essentielle	Dépenses prévues pour 2023-2024		
Relations Couronne-Autochtones	8 013 293 901 \$		
Affaires du Nord	968 299 104 \$		
Services internes	151 520 293 \$		
Total*	9 133 113 298 \$		

^{*} Veuillez noter que le prêt consenti dans le cadre du Programme des revendications particulières (25 903 000 \$) est exclu des dépenses prévues, car il est non budgétaire.

4. Direction générale de l'évaluation

4.1 État d'avancement de l'évaluation en 2022-23

Au cours de l'exercice précédent, cinq rapports d'évaluation portant sur les dépenses de programme de Relation Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada ont été complétés et approuvés :

- Évaluation de la gestion et de la mise en œuvre des ententes et des traités;
- Évaluation des revendications particulières ;
- Évaluation de l'adaptation aux changements climatiques et de l'énergie propre ;
- Évaluation de l'Initiative horizontale relative à l'évaluation d'impact et aux processus de réglementation; et
- Évaluation horizontale de l'initiative du Leadership fédéral à l'égard de zéro déchet de plastique au Canada.

4.2 Mise en œuvre du plan

Les évaluations sont utilisées pour éclairer la prise de décisions et la production de rapports (comme dans le Plan ministériel et le Rapport sur les résultats ministériels), pour évaluer les progrès réalisés par les programmes dans l'obtention des résultats attendus et pour intégrer les leçons apprises afin d'améliorer la conception et l'exécution des programmes. La direction générale de l'évaluation affiche les <u>rapports d'évaluation</u> approuvés sur son site Web, conformément aux exigences, après en avoir fait part au Conseil du Trésor.

Les évaluateurs de la direction générale de l'évaluation travaillent en collaboration avec les partenaires et les intervenants afin d'adapter les projets d'évaluation aux besoins des décideurs et, peut-être, d'expérimenter des méthodologies et des approches nouvelles et novatrices pour la prochaine génération d'évaluations fédérales. La *Politique sur les résultats* offre plus de souplesse dans les divers types d'évaluations et la détermination des enjeux, ce qui donne à la



Source : Budget principal des dépenses 2023-2024. Les chiffres comprennent les dépenses suivantes : les salaires, le fonctionnement et l'entretien, le capital, les dépenses prévues par la loi, les subventions et les contributions et le coût des régimes d'avantages sociaux des employés.

direction générale une plus grande souplesse dans la détermination de la portée et le calibrage de son travail.

Le ministère travaille à renforcer la capacité en collaboration avec les partenaires autochtones afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes. À l'appui de cet objectif, la direction générale de l'évaluation met l'accent sur la composition des groupes de travail d'évaluation (GTE) pour s'assurer que les GTE sont représentatifs de l'entité évaluée et que les partenaires autochtones peuvent participer à la gouvernance de l'évaluation. Les membres de GTE fournissent des conseils et des orientations qui aident à planifier les évaluations, à interpréter les résultats des évaluations et à élaborer des recommandations. Les équipes d'évaluation sont fortement engagées à s'adapter à la culture, et en plus des efforts personnels de réconciliation, sont guidées par le mandat du ministère de renouveler les relations de nation à nation et de soutenir l'autodétermination. Ainsi, il y a eu des événements qui sont survenus au cours des dernières années, comme la découverte de tombes anonymes, qui ont nécessité la mise en pause de certaines évaluations pour démontrer le respect et la bienveillance, à l'égard de l'impact sur les principales parties prenantes et partenaires impliqués dans les évaluations. En règle générale, dans le cadre de ses évaluations, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) se concentre à faire progresser de nouvelles relations avec les peuples autochtones. Parfois, cela signifie que les évaluations prendront plus de temps que prévu, pour être respectueux et inclusif.

Au moment de la planification des projets d'évaluation, la direction générale de l'évaluation établit la portée de chaque projet de manière à éviter tout chevauchement. Par exemple, le Programme des sites contaminés du Nord reçoit une partie de son financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), une initiative horizontale relevant de plusieurs ministères, dirigée par Environnement et Changement climatique Canada. L'équipe du PASCF conduit l'évaluation de l'initiative horizontale en fonction de ses propres exigences. Sur le fondement de celle-ci, la direction générale de l'évaluation définit la portée de son projet d'évaluation en vue de se pencher sur les domaines ou les activités qui n'ont pas été évalués par l'équipe de l'initiative horizontale.

Au nombre des activités de planification supplémentaires relatives aux projets d'évaluation individuels figure l'application de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), qui est au cœur de toutes les phases des évaluations de RCAANC. L'ACS Plus est un facteur clé qui est intégré à toutes les étapes des évaluations de RCAANC et qui doit être pris en considération du début du projet à la rédaction du rapport, y compris lors de l'élaboration des principales questions de l'évaluation et de la matrice d'évaluation. Par exemple, dès les premières discussions qu'elles tiennent avec un programme, les équipes d'évaluation sollicitent normalement des renseignements au sujet des recoupements entre le programme et les aspects relatifs à l'ACS Plus et demandent habituellement si des données ont été recueillies à cet égard.

4.3 Couverture prévue de l'évaluation

La *Politique sur les résultats* exige que les plans d'évaluation ministériels présentent la couverture d'évaluation prévue des programmes continus de subventions et de contributions du ministère, tels qu'ils sont énumérés dans l'inventaire des programmes, ainsi que les dépenses ministérielles totales prévues⁴. L'objectif est qu'un ministère démontre qu'il respecte son obligation d'évaluer toutes les dépenses ministérielles et de programme et, si une couverture à 100 % n'est pas prévue, d'expliquer les exceptions. Deux « tableaux de couverture » sont annexés à ce plan, dont

⁴ Total des dépenses prévues conformément au Plan ministériel 2023-24



-

les gabarits (feuilles de calcul) sont produits par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ces gabarits sont utilisés dans le processus de planification pour calculer la couverture, c'est-à-dire le niveau (en dollars) et le pourcentage des dépenses que les évaluations planifiées sont censées couvrir. Les résultats des calculs produits par les tableaux de couverture sont utilisés pour analyser dans quelle mesure le ministère respecte ses obligations en matière d'évaluation.

Le tableau 3, Couverture prévue des dépenses ministérielles en S et C, résume les résultats de l'analyse et le nombre d'évaluations prévues qui couvriront la totalité des montants votés de S et C de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC).

Tableau 3 : Couverture prévue des dépenses ministérielles en S et C

Exercice	Couverture des S et C votées	Pourcentage de couverture de S et C votées	Nombre d'évaluations
2023-24	354 267 462 \$	7 %	4
2024-25	184 008 730 \$	4 %	4
2025-26	36 349 581 \$	1 %	2
2026-27	244 691 612 \$	5 %	4
2027-28	4 031 849 463 \$	83 %	4
Couverture totale prévue des S et C	4 851 166 848 \$	100 %	18
Dépenses totales prévues des S et C	4 851 166 848 \$		

Source : Budget principal des dépenses 2023 -2024

Le tableau 4, Couverture prévue des dépenses ministérielles prévues, résume les résultats de l'analyse du tableau de couverture et énumère le nombre d'évaluations prévues de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), par année financière, couvrent 60 % des dépenses ministérielles prévues de 2023-2024 à 2027-2028. Ces chiffres sur les dépenses comprennent le financement sous forme de subventions et de contributions ainsi que les salaires, les coûts de fonctionnement et d'entretien, les paiements prévus par la loi, les immobilisations et le coût des régimes d'avantages sociaux des employés.

Certains domaines ne font pas l'objet d'activités d'évaluation, notamment les services internes⁵ (151 520 293 \$ - 1,7 %); ainsi que les programmes et les autres dépenses qui ne sont pas financés au moyen de subventions et de contributions. La majeure partie des dépenses non prévues au titre des S et C sont destinées au Programme des autres revendications (3 469 744 942 \$ - 38 %).

⁵ Bien qu'il n'y ait aucune obligation d'évaluer les activités qui relèvent des Services internes, l'efficience et l'efficacité de certains de ces services peuvent être abordées dans le cadre des évaluations des programmes, des stratégies ou des initiatives.



-

Tableau 4 : Couverture prévue des dépenses budgétaires totales prévues du Ministère

Exercice	Dépenses ministérielles	Pourcentage de couverture*	Nombre d'évaluations
2023-24	439 931 741 \$	5 %	4
2024-25	264 506 482 \$	2 %	4
2025-26	447 515 202 \$	5 %	2
2026-27	258 478 047 \$	3 %	4
2027-28	4 090 135 530 \$	45 %	4
Couverture totale prévue	5 500 567 002 \$	60 %	18
Total des dépenses ministérielles	9 133 113 298 \$		
prévues			

*Arrondi à la décimale zéro.

Source: Budget principal des dépenses 2023 -2024

4.4 Autres activités de la direction générale de l'évaluation

En plus de mener des évaluations, la direction générale de l'évaluation entreprend des activités pour appuyer et renforcer les travaux d'évaluation et de mesure du rendement en augmentant la transparence et la responsabilisation. Ces activités comprennent la prestation de conseils et de soutien sur la mesure du rendement, la planification et la production de rapports au niveau ministériel, le soutien des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, ainsi que l'élaboration de recherches et d'études spéciales sur les enjeux relatifs à l'évaluation. Certaines de ces activités sont décrites ci-dessous.

Intégration des pratiques d'élaboration conjointe aux évaluations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

La direction générale de l'évaluation dirige actuellement un projet de recherche étudiant intitulé Intégration des pratiques d'élaboration conjointe aux évaluations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Ce projet devrait contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- cerner les pratiques exemplaires pour un engagement et un co-développement significatifs avec les partenaires autochtones dans les paramètres d'évaluation, et tout au long des activités conjointes;
- maintenir, élargir et renforcer les partenariats existants avec les partenaires autochtones ;
- déterminer les facteurs essentiels à la réussite des efforts d'élaboration conjointe et les difficultés sous-jacentes au sein du gouvernement fédéral; et
- Améliorer et renforcer l'intégration des approches d'élaboration conjointe du secteur.

Ces travaux de recherche reposent sur une approche mixte comprenant plusieurs méthodes d'enquête, dont une analyse juridictionnelle axée sur les pratiques exemplaires d'élaboration conjointe des administrations du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, une revue de la littérature et des entrevues auprès d'informateurs clés. Les produits livrables finaux devraient comprendre un dossier de présentation contenant un résumé des principales constatations et recommandations, ainsi que divers outils à l'intention de la direction générale de l'évaluation de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, comme des listes de vérification et des lignes directrices fondées sur les pratiques exemplaires.



Évaluation conjointe du partenariat entre les Inuits et la Couronne — avec Inuit Tapiriit Kanatami

Une équipe d'évaluation conjointe, composée d'évaluateurs internes d'Inuit Tapiriit Kanatami et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), a procédé à l'évaluation du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne (CPIC). L'évaluation a porté sur les cinq premières années de mise en œuvre du CPIC de 2016 à 2022. Cette évaluation a été élaborée conjointement par les partenaires inuits et fédéraux et supervisée par le groupe de travail de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du CPIC. L'équipe d'évaluation conjointe a adopté une approche d'évaluation centrée sur l'utilisation, de sorte que l'évaluation a été conçue pour favoriser l'appropriation et l'utilisation de l'évaluation par les utilisateurs prévus, à savoir les dirigeants et les hauts fonctionnaires qui siègent au CPIC. Pour garantir l'utilité de cette approche, l'équipe d'évaluation a fait appel aux représentants inuits et fédéraux aux fins de la planification de l'évaluation, de l'analyse des données et de la formulation des recommandations. Le rapport a été approuvé par les dirigeants Inuits et le gouvernement fédéral en mai 2023.

Groupes de travail

La direction de l'évaluation, au nom du secteur de la vérification et de l'évaluation (SVE), dirige le groupe de travail sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) du SVE dans le cadre d'un projet interne visant à accroître les connaissances et la sensibilisation à l'ACS Plus et à élaborer une trousse d'outils qui sont pertinents pour le secteur. Cette recherche porte sur la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein du SVE, mais portera également sur les considérations relatives à l'ACS Plus d'autres domaines pertinents au sein de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), ainsi que d'autres groupes d'évaluation du gouvernement du Canada en ce qui concerne la mise en œuvre de l'ACS Plus dans les travaux d'évaluation.

Conseils organisationnels en matière d'évaluation

En plus d'appuyer l'élaboration des présentations au Conseil du Trésor et des mémoires au Cabinet, la direction générale de l'évaluation formule des conseils sur le plan ministériel, les rapports sur les résultats ministériels et les autres activités connexes. Par exemple, en 2022-23, la direction générale a examiné 33 présentations au Conseil du Trésor et 32 mémoires au Cabinet.

Conseils organisationnels en matière de mesure du rendement

Bien que la direction générale de l'évaluation ne soit pas responsable de la fonction de mesure du rendement à RCAANC, le chef de l'évaluation a un rôle selon la *Politique sur les résultats* (2016), à donner des conseils sur la mesure du rendement et sur l'information dans le cadre de résultats ministériels, les profils d'information sur le rendement, et les documents destinés au Cabinet. Pour chaque mémoire au Cabinet et présentation au Conseil du Trésor pertinente, la direction générale de l'évaluation vérifie que les plans d'information sur le rendement et les évaluations sont suffisants et que les constatations de l'évaluation sont incluses et présentées de manière exacte. Il est important que la fonction d'évaluation et la fonction de mesure du rendement travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que la validité, la fiabilité, la disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement recueillie peuvent appuyer les évaluations. Dans le cadre de ce processus, la direction générale de l'évaluation participe à l'examen et fournit des commentaires sur les profils d'information sur le rendement, et les conseillers principaux en résultats du Bureau des résultats et de l'exécution de RCAANC sont toujours invités à participer aux groupes de travail sur l'évaluation.



Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation (CMRE)

La dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation, ainsi que l'équipe d'évaluation, collaborent avec la dirigeante principale des finances, des résultats et de l'exécution (à titre de chef de la mesure du rendement pour RCAANC) sur les divers intrants de la mesure du rendement. Au cours de l'exercice de 2022-2023, le ministère a introduit un membre autochtone de l'externe au Comité dans le but de diversifier les perspectives. Le CMRE, qui est présidé par le sous-ministre, examine un large éventail de produits de mesure du rendement et d'évaluation lors de ses réunions.

Examens

De temps à autre, la direction générale de l'évaluation effectue des examens qui sont distincts des évaluations et qui sont menés au cas par cas, selon les directives du sous-ministre et/ou du Conseil du Trésor. La direction générale de l'évaluation et d'autres directions générales du secteur de la vérification et de l'évaluation effectuent ou commandent ces examens, documents de travail et études portant sur des sujets pertinents à leur mandat.

4.5 Défis

Ressources humaines

Il y a toujours une forte demande de compétences en évaluation à l'échelle du gouvernement fédéral, ce qui contribue aux défis liés au recrutement et au maintien en poste d'évaluateurs qualifiés. La direction générale de l'évaluation continue de recruter de nouveaux diplômés universitaires et des évaluateurs qualifiés en mettant l'accent sur la diversité afin de renforcer les capacités et de satisfaire aux exigences d'évaluation du ministère. En outre, la direction générale embauche des étudiants tout au long de l'année et accorde la priorité aux étudiants autochtones et aux membres des autres groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans le cadre de son processus de recrutement.

Renseignements sur le rendement

La disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement demeurent un défi pour les activités d'évaluation. Le gouvernement du Canada a adopté la *Politique sur les résultats* pour instaurer une culture de mesure et d'évaluation du rendement, en adoptant une approche axée sur les résultats qui repose sur la collecte de renseignements sur le rendement. Dans le cadre de tous les programmes gouvernementaux, on est tenu d'élaborer des profils d'information sur le rendement qui serviront de guide pour recueillir des données sur le rendement.

Cependant, la collecte et l'analyse des données demeurent une source de difficultés pour les gestionnaires de programme, compte tenu des ressources nécessaires à la constitution de bases de données pour consigner les données (p. ex., des données de base, sur les incidences et la satisfaction, des données démographiques et financières, etc.) et à la production subséquente de rapports à partir de ces ensembles de données. De plus, il convient de prendre en considération l'intendance des données et des renseignements sur le rendement assurée par les programmes. Les rapports d'évaluation contiennent généralement des recommandations en ce qui touche l'intendance des données des programmes. Pour atténuer ces difficultés, les groupes de travail de l'évaluation comptent un conseiller principal des résultats du bureau des résultats et



de l'exécution de RCAANC, de voir à ce qu'il y ait une prise de conscience de tous les défis associés à la mesure du rendement.

Pandémie de COVID-19

Pendant la majeure partie de l'exercice de 2022-2023, la pandémie de COVID-19 a continué de poser des difficultés qui ont forcé le ministère à modifier sa façon de mener ses activités. Les employés du gouvernement du Canada ont continué de travailler à domicile, dans la mesure du possible, ce qui a eu pour effet de changer la méthode de travail d'un bon nombre d'entre eux.

Certains processus d'évaluation devaient être adaptés au travail dans un environnement éloigné. Par exemple, les visites sur place, qui informent généralement les rapports d'évaluation, n'étaient pas possibles en raison des restrictions de déplacement. La collecte de données a également été affectée, car la participation des intervenants et des titulaires de droits a souvent été retardée en raison de l'état des cas de COVID-19 ou des états d'urgence déclarés dans les collectivités. Dans certains cas, les activités d'évaluation ont été suspendues afin d'éviter un stress supplémentaire sur les communautés et les programmes de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, qui devaient réaffecter des ressources à des priorités immédiates.

L'une des principales stratégies d'atténuation adoptées consistait à optimiser autant que possible la collecte virtuelle de données. Les méthodes de collecte de données ont été évaluées pour déterminer leur potentiel d'adaptation à l'espace virtuel, puis mises en œuvre en vue de s'assurer que les modifications ne compromettraient pas la fiabilité, la validité et la crédibilité des données. Par exemple, les entrevues auprès des informateurs clés ont été menées avec succès en mode virtuel, en dépit de certaines limites comme le niveau d'aisance des personnes interrogées à utiliser la plateforme MS Teams et les problèmes de connectivité. De plus, quelques projets d'évaluation ont accusé un retard en raison de l'indisponibilité de certains groupes d'intervenants aux prises avec des éclosions de COVID-19 ayant une incidence sur leurs activités. À titre d'exemple, au cours de l'automne 2021, une communauté de l'Arctique durement touchée par une éclosion de COVID-19 est entrée en confinement, ce qui a entraîné un retard de six semaines au niveau de la collecte des données nécessaires à l'évaluation.

Les échéanciers des évaluations ont dû être modifiés au cours de l'année en raison des répercussions de la pandémie.



5. Calendrier quinquennal des évaluations

2023-2024	Secteur	Dernière évaluation	Total des dépenses de programmes prévues pour 2023-2024	Trimestre et date prévus pour l'approbation
Évaluation de la négociation des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives	TGA	2013-2014	193 979 834 \$	T1 2023-2024 Avril 2023
Évaluation de l'exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière	RP	2016-2017	53 063 448 \$	T2 2023-2024 Été 2023
Évaluation de la gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique, notamment : • Subventions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits	OAN	2016-2017	176 891 376 \$	T3 2023-2024 Automne 2023
Évaluation de la Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique	OAN	2012-2013	15 997 083 \$	T4 2023-24 Mars 2024

2024-2025	Secteur	Dernière évaluation	Total des dépenses de programmes prévues pour 2023-2024
Évaluation de consultation et d'accommodement	SMO	2015-2016	11 382 051 \$
Évaluation de Nutrition Nord Canada (horizontale ; dirigée par RCAANC)	OAN	2019-2020	182 703 713 \$
Évaluation du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, phase IV (horizontal ; dirigé par ECCC)	OAN	2018-2019	50 583 620 \$
Évaluation des Cadres réglementaires et législatifs du Nord	OAN	2015-2016	19 837 098 \$
2025-2026	Secteur	Dernière évaluation	Total des dépenses de programmes prévues pour 2023-2024
Évaluation de la Politique stratégique et scientifique du Nord	OAN	Jamais évaluée	9 084 143 \$



Évaluation du Programme des sites contaminés dans le Nord	OAN	2021-2022	438 431 059 \$
2026-2027	Secteur	Dernière évaluation	Total des dépenses de programmes prévues pour 2023-2024
Évaluation de la mobilisation et de soutien de la capacité des Autochtones	POS	2021-2022	146 874 114 \$
Évaluation des services dirigés par les Autochtones	POS	Jamais évaluée	111 603 933 \$
Adaptation aux effets des changements climatiques (récapitulation des évaluations ministérielles) (initiative horizontale, dirigée par ECCC)	OAN	2022-2023	N/A
Évaluation de l'Initiative horizontale relative à l'évaluation d'impact et processus de réglementation	OAN	2022-2023	À être déterminé
2027-2028	Secteur	Dernière évaluation	Total des dépenses de programmes prévues pour 2023-2024
Évaluation de la gestion et mise en œuvre des accords et des traités	SMO	2022-2023	2 092 900 932 \$
Évaluation des séquelles des pensionnats	RP	Jamais évaluée	54 249 589 \$
Évaluation des revendications particulières	RP	2022-2023	1 868 226 293 \$
Évaluation à l'adaptation aux changements climatiques et énergie propre	SMO	2022-2023	74 758 716 \$

Notes:

- 1. Le total des dépenses de programme prévues comprend les dépenses suivantes : salariales, de fonctionnement et d'entretien, en immobilisation, prévues par la loi et le financement des S et C, ainsi que les coûts des régimes d'avantages sociaux des employés.
- 2. Les chiffres sont fondés sur le budget principal des dépenses de 2023-2024.

Annexe A — Cadre ministériel des résultats 2023-2024

Responsabilité essentielle	Résultats ministériels	Répertoire des programmes
Relations Couronne- Autochtones	Les injustices du passé sont reconnues et réglées Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance. Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel. Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être	 Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités Consultation et d'accommodement Négociation des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives Mobilisation et de soutien de la capacité des Autochtones Services dirigés par les Autochtones Autres revendications Exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière Convention de règlement relative aux pensionnats indiens Séquelles des pensionnats Revendications particulières
Affaires du Nord	Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale. Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes. Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable.	 Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique Politique stratégique et scientifique du Nord Nutrition Nord Canada Adaptation aux changements climatiques et énergie propre Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique Sites contaminés dans le Nord Cadres réglementaires et législatifs du Nord Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique

